

Procès verbal du second conseil d'école
Groupe scolaire Emile Joulain
Jeudi 13 février 2020
18h30-20h30

Personnes présentes : Monsieur Eric Godin (Maire de Rives du Loir en Anjou), Mme Le Bris-Voinot (adjointe à l'enfance la jeunesse et aux affaires scolaires), Cécile Fleury (directrice de l'école)

Pour les représentants de parents d'élèves: Mmes RICHARD PIOCELLE Angélique (Maman de Maëly CP et Soan MS), ARNOU Christine (Maman d'Ambroise CM1), Mme Bretonnier (maman de Célia CP et Anaïs CE2), BADIANE Charlène (Maman de Zélie CE2 et Janelle GS).

Pour l'équipe pédagogique : Laurence Bruneau (TPS-PS), Maryline Audureau (CP-CE1), Emmanuelle Voisin (CM1-CM2) ; Blanca Turpin (CE2-CM1), Sandrine Grall (CP-CE1), Magali Sécher (Enseignante CE1-CE2), Christelle Léciagueçahar (PS-MS) ; Mélanie Morel (GS).

Personnes excusées ou absentes : Mme Coudron (Inspectrice de l'Education Nationale), Monsieur Rémy Guillemain (DDEN), Elizabeth Weeger (psychologue scolaire), Amiot Béatrice (Enseignante spécialisée RASED), Anaïs Clochard (TPS-PS), Manie Godin (ATSEM), Christine Repussard (ATSEM), Estelle Payraudeau (ATSEM), Marie Bénetti (ATSEM), pour les parents d'élèves : AUBRUN-SASSIER Céline (maman de Jules CE1), COMPAIN Stéphanie (Maman de Charlie CM1), Mme GUILBAUT THUAULT (Maman de Naoki GS), MARSOLLIER Géraldine (Maman de Gabin CP).

Secrétaire de séance : Mme Arnou

ORDRE DU JOUR

- 1- Projet d'école
- 2- Inscriptions année prochaine – prévisions effectifs
- 3 - Budget municipal de fonctionnement
- 4 - Investissements et travaux – changement photocopieur
- 5 - Projets de classes découvertes et sorties pédagogiques
- 6 - Fiche RSST
- 7 - Coronavirus
- 8 - Questions des parents d'élèves

a/ A l'heure où l'alimentation saine est un enjeu majeur de notre société, la mise en place d'une restauration cuisinée sur place avec des produits locaux et bios dans la mesure du possible (comme à Villevêque) est elle envisagée ? De nombreuses collectivités en France ont déjà sauté le pas...

Projet d'école 2019-2022

Cette année est la première année de mise en œuvre du nouveau projet d'école. Lors de l'élaboration du projet d'école l'année dernière, nous avons décidé d'élaborer une programmation annuelle des projets et sorties scolaires tout au long de la scolarité des élèves de notre école. Cette programmation a été présentée à l'association de parents d'élèves qui grâce à ses projets et à la subvention municipale permet le financement de tous ces projets.

Programmation des projets et sorties ritualisées

Parcours Educatif Artistique et Culturel – Parcours Citoyen – Parcours Educatif de Santé

Maternelle :

Intervention de la galerie sonore une fois par an en PS – MS – GS

PS-MS : Visite du Musée des Beaux-Arts ; Visite du Château à motte à Saint Sylvain d'Anjou ; visite d'une ferme pédagogique.

GS : Visite du Musée des Beaux-arts et Histoires naturelles, visite d'un parc végétal (Terra Botanica ou Camifolia).

CP-CE1-CE2

- 10 séances dans une Piscine d'Angers pour les élèves de CP et CE1.
- Initiation cheval pour les CE2
- Travail sur le Permis piéton avec la Gendarmerie pour les CE2
- Visite des musées d'Angers : Galerie David d'Angers pour les CP.
- Visite du Château d'Angers : CE1
- Visite du Musée de la tapisserie Jean Lurçat et Musée des Beaux-arts pour les CE2
- Visite du Moulin de Villevêque : CP-CE1

CM1-CM2

- Activité maniement du vélo en partenariat avec la_Coordination Sécurité Routière du Maine et Loire
- Découverte Tennis 15 heures en partenariat avec l'association Soucelloise de Tennis pour les CM1.
- Intervention de la Gendarmerie autour de la prévention contre la délinquance pour les CM2
- Visite à la Maison de la justice et organisation de jeux de rôles dans un tribunal pour les CM2.
- Tennis de table : partenariat avec le club soucellois pour l'utilisation de la salle et des tables
- Participation à la résidence poétique du Loir en CM2.
- Découverte du parcours Nov' Art et visite du château de Villevêque.
- Projet autour des Basses Vallées Angevines en partenariat avec la LPO et la maison de la Rivière
- Visite du Musée des beaux-arts
- Initiation au patinage artistique

Ecole entière

- Participation annuelle à la Grande lessive
- Partenariat avec Le quai
- Partenariat avec l'ONPL
- Visite des musées d'Angers : Beaux-Arts, Galerie David d'Angers, Musée Jean Lurçat, Histoires naturelles.
- Projet tri-annuel classe découverte (Année 1 : élèves de maternelle / Année 2 : élèves de CP-CE1-CE2 / Année 3 élèves de CM1-CM2).

Inscriptions année prochaine – prévisions effectifs

Prévisions par niveau 2020-2021	
CYCLE I	75
TPS	0
PS	19
MS	25
GS	31
CYCLE II	89
CP	28
CE1	31
CE2	30
CYCLE III	46
CM1	26
CM2	20
TOTAL	210

L'école compte cette année 17 CM2 qui nous quitteront l'année prochaine. Les prévisions d'effectifs calculées en fonction des données municipales du nombre de naissances sur la commune ont permis d'envisager les effectifs ci-contre pour la rentrée prochaine.

Plusieurs demandes ont été faites auprès de la directrice de l'école pour des inscriptions d'enfants nés en 2017. L'équipe enseignante s'inquiète du fait que la règle municipale selon laquelle les enfants de TPS ne sont plus acceptés ne soit pas respectée par les écoles privées de la commune.

Plusieurs familles ont déjà indiqué qu'elles inscriraient donc leurs enfants à l'école privée si l'accueil des enfants de TPS n'était pas possible.

3 – Budget municipal de fonctionnement et classes découvertes

Les règles budgétaires mises en place l'année dernière restent les mêmes.

Ce budget est construit sur la base des effectifs de l'école au premier janvier 2019 soit 205 élèves.

La somme de 40€ par enfant est reconduite, le budget fournitures correspond à 8200€ pour la commune. La somme de 25€ par enfant soit 5125€ sera versée à l'association des parents d'élèves au titre des sorties pédagogiques et classe découverte. Un budget supplémentaire de 1200€ est également accordé à l'école pour l'achat des fournitures concernant les premiers soins, l'achat de livres et de matériels pour la cour de récréation.

La municipalité se chargera également de payer les dépenses liées à l'activité piscine qui cette année concerne 29 élèves de CP et 30 élèves de CE1. Le coût des transports lié à cette activité correspond à 2050€ et si les tarifs restent inchangés le coût des entrées piscine sera approximativement de 2450€.

4 – Investissements et travaux

L'équipe enseignante demande en investissements le changement dans les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 de Magali Sécher et Sandrine Grall des bureaux des élèves : dans son entier pour Magali Sécher et en partie pour Sandrine Grall (une partie de son mobilier avait été renouvelée il y a quelques années) Pour Sandrine Grall seuls les plateaux seraient à changer. 27 bureaux entiers seraient donc nécessaires pour la classe de Magali Sécher : soit 2 324,70 € TTC avec les casiers métalliques.

Pour 13 plateaux pour la classe de Sandrine Grall, il faut compter environ 600€ (somme dépensée il y a deux ans quand nous les avons commandés chez ce même fournisseur).

Il y en aurait donc à peu près pour la somme de 3000€.

M. le maire explique que le budget investissement octroyé pour l'école est de 2500€. Mme la directrice explique donc que la priorité sera donnée au renouvellement de la classe de Mme Sécher.

L'équipe enseignante renouvelle sa demande de changement du photocopieur qui rencontre de plus en plus de soucis (demande déjà faite l'année dernière à la même date). La mairie devait étudier cette demande mais l'école n'a eu aucun retour à ce sujet. M le Maire assure que le prestataire doit s'occuper d'évaluer quel photocopieur sera plus le plus approprié et d'assurer ensuite son changement.

La mairie prévoit également de continuer de changer les huisseries de l'ancien bâtiment : les huisseries de la classe de Maryline Audureau doivent être changées et des volets électriques installés. Deux autres portes

extérieures sont également à l'étude pour être changées (portes de secours / préconisation des pompiers lors de leur dernière visite).

5 – Sorties pédagogiques

Les élèves des classes de CM d'Emmanuelle Voisin et Blanca Turpin ont participé à deux sorties au château du Plessis-Macé, en lien avec le projet de classe découverte histoire/patrimoine. La première, le jeudi 19 décembre, était axée sur le pouvoir et la puissance militaire au Moyen-Age (en incarnant un personnage de la société féodale, les élèves comprennent l'organisation hiérarchique du royaume et les enjeux militaires qui en découlent), et la seconde, le jeudi 6 février avait pour thème l'alimentation au Moyen-Age (A travers un sujet apparemment banal, les élèves ont découvert les rôles de chacun dans la société et en quoi la nourriture touche aux multiples domaines de la vie privée mais aussi à l'ouverture vers les mondes extérieurs).

Ces deux classes ont également participé à deux ateliers alimentation le vendredi 6 février : un sur l'origine des aliments et un sur l'équilibre alimentaire.

La classe de CM1-CM2 a également participé à la résidence poétique de Lou Raoul qui est intervenue trois fois en classe pour travailler autour de l'écriture poétique.

- Les élèves de CP CE1 de Sandrine Grall et Maryline Audureau iront assister le lundi 10 février au quai au spectacle Dal Vivo et participeront à des ateliers en relation avec cette pièce. Une visite du théâtre leur sera également proposée.
- Le jeudi 6 février les CE1 bénéficieront d'une intervention hygiène et sommeil faite par l'infirmier scolaire du secteur Samuel Boukorras qui était venu effectuer les visites auprès de ces mêmes élèves.
- Les CP et CE1 bénéficient en ce moment de 10 séances d'apprentissage à la natation à la piscine **Aquavita**. Ces séances sont entièrement financées par la municipalité.
- Les classes de maternelle ont bénéficié d'une intervention de la Galerie sonore le 29 novembre avec une présentation et une initiation à de nombreux instruments d'Afrique et d'Amérique du Sud.

Le vendredi 28 février a été diffusé à Briollay le film « Au cœur des Basses Vallée Angevines, entre hommes et nature ». Ce film doit être également diffusé à Rives du Loir en Anjou (les deux mairies sont partenaires de ce projet). Pour avoir pu assister à la projection de ce film, Mme Fleury souhaiterait savoir s'il serait possible d'organiser un visionnage à l'école. La productrice Mme Saudubois, présente lors du visionnage à Briollay a expliqué que des partenariats avec les écoles étaient envisageables. La directrice demande s'il serait possible de l'envisager, ce film permettant pour les élèves d'élémentaire un regard intéressant sur le lieu de vie.

6 - Fiche RSST

Lors du congé maladie de Mme Léciagueçahar de plus d'un mois en novembre / décembre, aucun moyen de remplacement pérenne n'a été organisé par l'inspection. L'équipe enseignante et l'ATSEM de la classe ont décidé unanimement de remplir une fiche RSST. Dès le mois de septembre, un manque de remplaçant était annoncé ce qui a pour conséquence une absence de remplacement et une annulation des journées de formation prévues.

**RELEVÉ D'OBSERVATION, D'ÉVÉNEMENT, D'INCIDENT, D'ACCIDENT, D'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL OU DE SUGGESTION**

*Cachet de l'établissement
ou de l'École*

GROUPE SCOLAIRE EMILE JOULAIN
Ecole Publique Mixte
49140 - SOUCÉLLÉS
Tél. 02.41.21.10.09

FICHE N°1

*Date et validation de l'enregistrement
par le chef d'établissement ou le
directeur d'école
Le 06/12/19*



Date : *Le 06/12/19*

Heure : 10h32

Nom et prénom de l'observateur : Mmes Voisin Emmanuelle, Turpin Blanca, Sécher Magali, Grall Sandrine,
Audureau Maryline, Bruneau Laurence, Fleury Cécile, Anne Marie Godin

Qualité ou fonction : Enseignantes de l'école et ATSEM de l'école.

Description du problème observé : Absence d'une enseignante de l'école qui a débuté le vendredi 22 novembre et qui est prolongée jusqu'aux vacances de Noël sans qu'aucune solution de remplacement pérenne ne soit envisagée.

En effet, depuis le 22 novembre, chaque journée est empreinte d'incertitude quant à la possibilité ou non d'avoir un remplaçant sur la classe.

Il faut donc organiser l'accueil, répondre aux inquiétudes des familles, répartir les élèves, etc. sur un temps où nous sommes toutes censées être nous-mêmes dans nos classes à accueillir nos élèves.

Cette situation se reproduit tous les ans voire plusieurs fois par an, cette collègue étant une personne dont la santé est fragile. Cela provoque, une grande lassitude et de l'agacement au sein de l'équipe et il n'est pas non plus question de parler de continuité pédagogique pour les élèves de cette classe dans ces conditions. Pour mémoire ces élèves sont pour la majorité en train d'effectuer leur première rentrée.

Si toutefois un remplaçant arrive, ce n'est pas avant 9h et plutôt 9h30 (l'accueil dans les classes commence dans notre école dès 8h20). Les élèves sont donc à chaque fois répartis dans les classes ce qui a des conséquences pour tous les autres élèves de l'école.

Cette situation est une source de stress important au sein de l'équipe enseignante mais aussi pour l'ATSEM de la classe qui devient alors la seule référente de la classe.

Proposition de solution : Assurer le remplacement de Mme Léciagueçahar

Procès verbal du second conseil d'école

Année scolaire 2019-2020

a) Suite donnée pour résoudre le problème

Première lecture de la fiche de relevé d'observation, en date et heure du : 06/12/19 à 17h

Par l'Assistant de prévention et/ou le responsable hiérarchique (Nom et Prénom) : JED / Corinne Courson

Mise en œuvre de mesures conservatoires ou d'améliorations
 immédiatement dans la journée
 dans les 2 à 3 jours dans un délai d'un mois

Descriptif : dans la journée → appel téléphonique à la Directrice pour lui expliquer la situation actuelle des remplacements pour la circonstance.
Consigne Secrétaire en cas d'activation du protocole de remplacement → être attentive à la situation de soucelles dans les jours suivants → échange avec une mère d'élève suite
Doivent être notifiés tous contacts téléphoniques, courriels, télécopies envoyées ou reçues, les intervenants et leur fonctions, les autres avancées, avec lesquels seront joints une copie des documents concernés :

→ date : Personne consultée et fonction :
Suites données :

... à un courrier reçu le 09/12/19 → mémo explications de la situation et du contexte.

b) Problème soumis à l'examen du conseil d'école ou du CA : oui non
(joindre le rapport d'observation du Conseil d'école ou du Conseil d'administration) en date du :

c) Problème soumis à l'examen du CHS CT A et/ou D : oui non
(joindre le rapport d'observation du CHSCT) en date du :

Article 3-2 du décret 82-453 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011

7- Coronavirus

Le vendredi 28 février, la directrice de l'école a reçu par mail un document d'information adressé par le recteur d'académie concernant la conduite à tenir. Un mail d'information a donc été adressé à l'ensemble des familles dès le lendemain indiquant les mesures liées au déclenchement du stade 1 du plan de prévention.

Le dimanche 1^{er} mars, un nouveau mail a été envoyé sur les boîtes académiques des écoles indiquant que le stade 2 du plan de prévention était déclenché à son tour. La directrice a donc communiqué aux familles dès le lendemain par mail les nouvelles directives.

Dans l'école, les enfants sont incités à se laver les mains très régulièrement et les « embrassades » sont limitées au maximum (notamment en maternelle).

Le jeudi 5 mars, un nouveau courrier du rectorat a été envoyé aux écoles. Les parents d'élèves ont donc été destinataires d'un nouveau mail actualisant les consignes et précisions concernant les attitudes à tenir face au Coronavirus.

Concernant les élèves et les personnels ne résidant pas dans un "cluster", mais ayant séjourné dans un "cluster", "le ministère des Solidarités et de la santé n'émet pas de consignes particulières à ce stade. Les élèves et personnels peuvent rejoindre leur établissement scolaire".

L'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire précise que "les personnes résidant ou ayant séjourné dans une zone identifiée comme zone de circulation active du virus (cluster) doivent limiter les contacts sociaux, notamment vis-à-vis des personnes fragiles (personnes âgées par exemple). Si elles deviennent symptomatiques, elles doivent s'isoler à domicile et contacter le centre 15. Ces consignes sont aussi levées pour les personnes

revenant des zones d'exposition à risque : Hong Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud et 4 régions d'Italie (Lombardie, Vénétie, Émilie-Romagne et Piémont). Le confinement à domicile est uniquement maintenu pour les personnes "cas contact" (cas confirmé) à risque élevé. Cette identification des personnes "cas contact" et l'analyse du risque s'effectue suite à une investigation de l'ARS avec l'appui de Santé Publique France lors du signalement d'un cas confirmé".

Le ministère des Solidarités de la santé définit un "cas contact" comme "la personne ayant été en contact avec un cas confirmé selon différents niveaux de risque : négligeable, faible et modéré/élevé". Seule l'Agence Régionale de Santé peut prescrire les mesures restrictives auxquelles la personne ou sujet "contact" doit, le cas échéant, se soumettre.

8- Questions des parents d'élèves

a/ A l'heure où l'alimentation saine est un enjeu majeur de notre société, la mise en place d'une restauration cuisinée sur place avec des produits locaux et bios dans la mesure du possible (comme à Villevêque) est elle envisagée ? De nombreuses collectivités en France ont déjà sauté le pas...

Mme l'adjointe à l'enfance la jeunesse et aux affaires scolaires présentent les résultats de l'enquête de satisfaction qui avait été proposée aux familles par Papillotes et compagnie : pour la majorité des familles les réponses sont satisfaites et très satisfaites.

Mme Badiane demande combien de familles ont participé à cette enquête. Les parents n'ont pas été au courant.

Mme Le Bris-Voinot transmet un document de Papillotes et Compagnie recensant les fournisseurs avec qui ils travaillent et la politique nutritionnelle. Elle ajoute qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre ce qui se passe à Villevêque et Soucelles et il y a même plus de circuits courts et de bios avec Papillotes et Compagnie qu'à Villevêque. S'ajoute à cela un problème de mise aux normes du restaurant de Villevêque ou le problème de la gestion des absences du cuisinier s'il était malade. Il est plus facile pour la municipalité de travailler avec Papillotes et compagnie en termes de normes et sécurité qu'avec une restauration artisanale comme à Villevêque.

Mme Le Bris-Voinot ajoute que les enfants de Villevêque qui viennent manger les mercredis ou pendant les vacances scolaires au centre de loisirs et donc au restaurant scolaire de Soucelles ne « voient » pas la différence entre les deux.

La possibilité de visiter Papillotes et compagnie et de déjeuner au restaurant scolaire est rappelée par Mme Le Bris-Voinot. M le maire explique que la démarche de production de Papillotes et compagnie a changé grâce à la politique de l'agglomération angevine et la priorité aux circuits courts et aux produits issus de l'agriculture biologique.

M le maire ajoute qu'il est économiquement impossible de créer totalement une cuisine à Soucelles, les contraintes en termes d'hygiène et les contraintes en termes de personnels sont également vraiment trop importantes.

Séance levée à 19h30
